

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ D'UN MINEUR

Le demandeur doit lui-même se présenter en Mairie, accompagné par un parent, muni des pièces à fournir, afin de remplir un dossier de demande de carte nationale d'identité, le signer et donner l'empreinte de son index gauche. Le délai pour obtenir une carte nationale d'identité est de 3 semaines au minimum et la validité de celle-ci est de 10 ans.

## Pièces à fournir

- **2 photos d'identité** identiques, récentes, tête nue, de face, sur fond clair (format 35x45 mm), en couleurs.
- **L'ancienne carte d'identité**
  - *En cas de perte ou de vol* : Fournir un timbre fiscal à 25 euros, le formulaire de déclaration de perte ou de vol enregistrée par la Gendarmerie et un document officiel avec photo (passeport même périmé, carte de car ou autre).
- **Une copie intégrale d'acte de naissance** à demander à la Mairie du lieu de naissance.
  - *Si vous êtes né(e) à l'étranger et avez la nationalité française* : Demander une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation au Service Central de l'état civil 44941 NANTES cedex 09 ou par internet <http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil>.
- **Un justificatif de domicile** original du ou des parent(s) : Facture (E.D.F., gaz, téléphone fixe), quittance de loyer, avis d'imposition ou non imposition, titre de propriété, attestation assurance logement.
  - *Si l'enfant réside en alternance au domicile de chacun des parents* :
    - Justificatif de domicile de chacun d'entre eux.
- **Livret de famille**.
- **Si parents divorcés** : Jugement de divorce.